

ORTHOINDY

HÔPITAUX • DU CENTRE • DU SUD • DE L'OUEST

Résumé de la politique d'aide financière

Indiana Orthopaedic Hospital, LLC (« OrthoIndy » ou « Hôpital ») propose une aide financière à certaines personnes qui reçoivent des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires à l'hôpital. Ce résumé donne un bref aperçu de la politique d'aide financière de l'hôpital.

Qui est éligible ?

L'aide financière est généralement déterminée en fonction du revenu total de votre ménage par rapport au seuil de pauvreté fédéral. Si votre revenu est inférieur ou égal à 200 % du seuil de pauvreté fédéral, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge des soins à 100 % pour la partie des frais dont vous êtes responsable. Si votre revenu est supérieur à 200 % du seuil de pauvreté fédéral, mais ne dépasse pas 300 % du seuil de pauvreté fédéral, vous pouvez bénéficier d'une réduction dégressive.

Les frais facturés aux patients éligibles à une aide financière pour les soins auxquels ils ont droit ne seront pas supérieurs aux montants généralement facturés aux patients bénéficiant d'une d'assurance.

La réduction dégressive est la suivante :

≤ 200% du FPL actuel	Réduction de 20 % du compte
201 à 225 % du FPL actuel	Réduction de 80 % du compte
226 à 250 % du FPL actuel	Réduction de 60 % du compte
251 à 275 % du FPL actuel	Réduction de 40 % du compte
276 à 300 % du FPL actuel	Réduction de 20 % du compte

Quels services sont couverts ?

La politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et aux autres soins médicalement nécessaires. Ces modalités sont décrites dans la Politique d'aide financière. Les autres soins ne sont pas couverts par la politique d'aide financière.

Comment puis-je effectuer une demande ?

Pour demander une aide financière, il vous faudra généralement effectuer une demande écrite et fournir les pièces justificatives décrites dans la politique d'aide financière et le formulaire de demande d'aide financière.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour effectuer une demande ?

Pour obtenir de l'aide afin d'effectuer une demande d'aide financière, vous pouvez contacter notre Administrateur des soins pris en charge au (317) 773-4225.

Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

Des exemplaires de la politique d'aide financière et du formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur <https://www.orthoindy.com/pay-bill> et dans tous les services d'enregistrement des patients. Des exemplaires gratuits de la politique d'aide financière et du formulaire de demande d'aide financière peuvent également être obtenus en contactant notre Administrateur des soins pris en charge au (317) 773-4225.

Que faire si je ne suis pas éligible ?

Si vous n'êtes pas éligible à une aide financière en vertu de la Politique d'aide financière, vous pourriez avoir droit à d'autres types d'aide. Des exemplaires gratuits de la politique d'aide financière et du formulaire de demande d'aide financière peuvent également être obtenus par courrier ou en contactant notre Administrateur des soins pris en charge au (317) 773-4225.

Les traductions de la politique d'aide financière, du formulaire de demande d'aide financière et de ce résumé simplifié sont disponibles dans les langues suivantes sur notre site Web et sur demande : **espagnol, français, chinois, arabe**